



COMMUNE D'ARNEX-SUR-NYON
MUNICIPALITE

Tel. : 022 / 367 13 09
greffe@arnex-sur-nyon.ch

Préavis No 15/2023
Législature 2021-2026

***Réfection du toit du bâtiment communal – isolation
et panneaux solaires***

Délégué municipal : M. Jean Christophe Muller, Municipal

Arnex-sur-Nyon, le 16 octobre 2023

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Ce préavis est lié au plan d'investissement de la législature concernant l'entretien de la maison de commune.

Depuis plus de 45 ans, la structure du bâtiment n'a pas fait l'objet de travaux lourds. Soucieux du contexte énergétique actuel, de ses locataires et de la préservation de la valeur du patrimoine communal, la Municipalité souhaite entreprendre les travaux de rénovation nécessaires afin que le bâtiment respecte les normes d'isolation actuelles, puisse produire de l'électricité pour diminuer l'impact énergétique de la consommation des utilisateurs et rendre la bâtisse étanche, pour le confort de ses habitants.

2. Projet

La Municipalité souhaite refaire et isoler la toiture, poser des panneaux solaires sur la pente sud-est, remettre en état et repeindre toute l'enveloppe de l'immeuble et rafraichir les locaux du greffe.

3. Coûts financiers

Ces travaux ont fait l'objet d'une mise en soumission auprès de 3 entreprises de la région.

Le budget nécessaire à la réalisation de ces aménagements est de CHF 157'200.- selon le détail ci-dessous :

Rénovation et isolation du toit	CHF	103'010.-
Panneaux solaire	CHF	25'180.-
Peinture extérieure	CHF	16'550.-
Peinture intérieure	CHF	7'460.-
Divers et imprévus	CHF	5'000.-
Total TTC	CHF	157'200.-

L'obtention d'une subvention pour l'isolation et de la pose des panneaux solaires viendrait en déduction du montant de ces travaux.

Ce projet sera financé par la trésorerie courante et amorti sur 10 ans. Il permettra de générer des diminutions de charges par sa bonne isolation et sa production électrique.

Conclusions

Les différents travaux d'entretien tels que décrits ci-avant permettent de rénover et de revaloriser de manière durable le bâtiment communal.

En conséquence nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon

- vu** le préavis Municipal 15/2023 concernant la réfection du bâtiment communal – isolation et panneaux solaires ;
- attendu** que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;
- ouï** le rapport de la commission ad hoc et le rapport de la commission Gestion et Finances ;
- décide**
- d'adopter le préavis Municipal 15/2023 concernant la réfection du bâtiment communal – isolation et panneaux solaires et d'accepter d'allouer la somme de CHF 157'200.- à sa réalisation.
 - d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 16 octobre 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil Général d'Arnex-sur-Nyon.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

C. Graf

Ch. Graf



La Secrétaire :

M. Pernet

M. Pernet